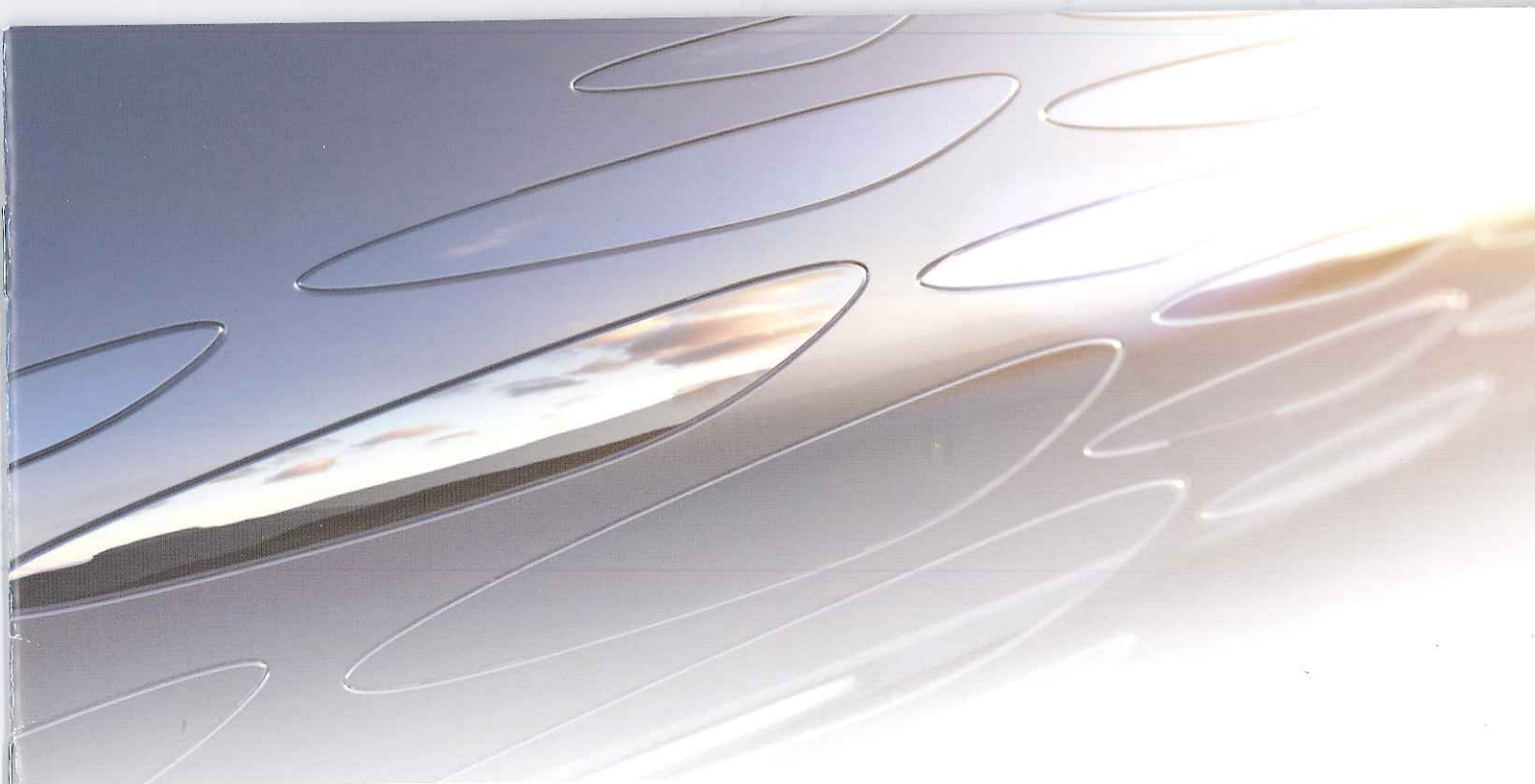




## CARNET D'ENTRETIEN ET DE GARANTIES



# CERTIFICAT DE GARANTIE

## Garantie contractuelle

Pour valider les Garanties contractuelles CITROËN, ce certificat doit être rempli et comporter le cachet commercial du point de vente vendeur. L'application de la garantie est subordonnée à la réalisation des révisions périodiques, telles qu'elles sont déterminées dans le carnet d'entretien, les talons de ce carnet complétés faisant foi. La Garantie contractuelle prend effet à compter du jour de la livraison effective du véhicule au client (date de début de garantie reportée sur cette page).

Le détail des Garanties contractuelles CITROËN dont bénéficie le véhicule du client ainsi que leurs conditions d'application sont rappelés dans le présent carnet.

### IDENTIFICATION DU VENDEUR

Préparation, livraison du véhicule selon la gamme définie par le Constructeur.

Pays : \_\_\_\_\_ N° du point de vente : \_\_\_\_\_  
Cachet du point de vente CITROËN

## IDENTIFICATION DU VÉHICULE

V.I.N.

\_\_\_\_\_

Date de début de garantie \_\_\_\_\_

Date de fin de garantie \_\_\_\_\_

Modèle : \_\_\_\_\_

Carburant : \_\_\_\_\_

Moteur : \_\_\_\_\_

Puissance : \_\_\_\_\_ kW/ch

Immatriculation : \_\_\_\_\_



Nous vous recommandons de conserver les factures et les documents se rapportant à l'entretien effectué sur votre véhicule.  
En cas de revente du véhicule, il est nécessaire de transmettre tous les documents de bord du véhicule au nouveau propriétaire.

Pour tous renseignements :

Relation client citroën belux sa  
Avenue de Finlande 4-8  
B-1420 Braine-l'Alleud  
Tel 02 206 68 00  
Crc-acbelux@citroen.com  
<http://www.citroen.be>

CITROËN ASSISTANCE 24h/24 - 7j/7

078/05 10 20

À l'étranger : 0032 78 05 10 20

## SOMMAIRE

|            |                                                                                          |                   |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>I</b>   | <b>Garanties, Conditions de vente</b> .....                                              | <b>p. 2 à 7</b>   |
|            | Le guide d'entretien .....                                                               | p. 2              |
|            | Conditions de garantie.....                                                              | p. 3-9            |
| <b>II</b>  | <b>Entretien périodique CITROËN</b> .....                                                | <b>p. 10 à 23</b> |
|            | Périodicité d'entretien .....                                                            | p. 11             |
|            | Opérations systématiques .....                                                           | p. 12             |
|            | Opérations complémentaires pour les véhicules<br>équipés de motorisation GNV / GPL ..... | p. 13             |
|            | Opérations complémentaires en conditions<br>normales d'utilisation .....                 | p. 14-16          |
|            | Opérations complémentaires en conditions<br>sévères d'utilisation .....                  | p. 17-20          |
|            | Système d'air conditionné .....                                                          | p. 22             |
|            | Kit de distribution - Entretien de la fonction filtre à particules .....                 | p. 23-24          |
|            | <b>Lubrifiants: préconisations</b> .....                                                 | <b>p. 26-27</b>   |
| <b>III</b> | <b>Recommandations d'entretien</b> .....                                                 | <b>p. 28 à 31</b> |
|            | L'entretien de la carrosserie .....                                                      | p. 29-30          |
|            | L'entretien du cuir .....                                                                | p. 31             |
|            | <b>Suivi de l'entretien</b> .....                                                        | <b>p. 32 à 36</b> |
|            | <b>Visites de garantie Anti perforation</b> .....                                        | <b>p. 37-38</b>   |
| <b>IV</b>  | <b>Les services CITROËN</b> .....                                                        | <b>p. 39</b>      |
|            | <b>CITROËN Assistance</b> .....                                                          | <b>p. 40</b>      |
|            | <b>Changement d'adresse ou de propriétaire</b> .....                                     | <b>p. 41</b>      |

CE

Cher(e) M(me)

Lors de l'acquisition de votre nouveau véhicule, votre conseiller **CITROËN** vous a présenté le fonctionnement du véhicule, les différents documents et services **CITROËN** pour vous simplifier la vie et la conduite :

- Pour **connaître** votre véhicule, la notice d'emploi du véhicule.
- Pour **entretenir** votre véhicule, le carnet d'entretien, de Services et de Garanties **CITROËN**, contenant le détail et les conditions de validité des différentes garanties :
- Les kilométrages et les dates préconisés pour effectuer les opérations d'entretien et de maintenance. Sachant que l'espacement kilométrique retenu pour les vidanges est fondé sur l'utilisation d'huile moteur semi-synthétique ou synthétique.
- Le contenu de l'entretien périodique préconisé pour votre véhicule en fonction de l'âge, du kilométrage et de son équipement pour conserver un suivi de l'entretien réalisé sur votre véhicule et valider vos garanties.

- Pour **répondre** à vos attentes spécifiques et vous aider à bien **maîtriser** votre budget automobile, l'ensemble des services **CITROËN** liés à l'entretien / réparation et l'offre de contrats de services **CITROËN**, une gamme de services personnalisés.
- Pour **offrir** un usage et une fiabilité optimales, votre interlocuteur privilégié de l'après-vente.

**CITROËN** vous recommande de faire exécuter les opérations d'entretien et de maintenance par un membre du réseau de réparation **CITROËN** habilité à cet effet. Il saura vous conseiller sur le plan d'entretien le mieux adapté au mode d'utilisation de votre véhicule.

**CITROËN** vous invite à présenter le carnet d'entretien pour toute opération sur votre véhicule.

**CITROËN**, dès aujourd'hui, vous invite à découvrir le monde et vous souhaite bonne route !

Gai

Pour  
rem  
L'ap  
péri  
talo  
effe  
de  
Le  
du  
pr

2



En cas de revente du véhicule, ...

# LES GARANTIES DE VOTRE VÉHICULE CITROËN EN UN COUP D'ŒIL

## GARANTIE CONTRACTUELLE :

- Défaut de fabrication
- Hors entretien et usure

## CITROËN ASSISTANCE :

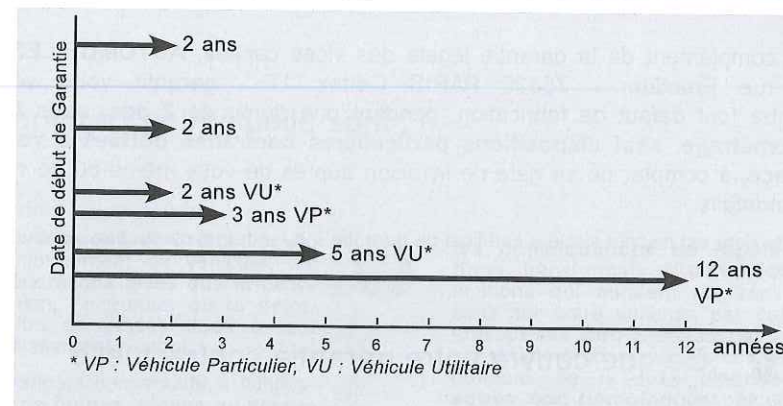
- Panne immobilisante couverte en garantie

## GARANTIE PEINTURE :

- Défaut de peinture ou de vernis de carrosserie d'origine

## GARANTIE ANTI PERFORATION :

- Perforation due à la corrosion venant de l'intérieur



## Vous souhaitez en savoir plus ?

Reportez-vous aux conditions de garanties énoncées au dos du bon de commande de votre véhicule.

### Les dispositions communes aux différentes garanties CITROËN :

- Votre véhicule neuf est couvert par chacune des garanties CITROËN à partir de la date de début de garantie inscrite sur le « certificat de garantie » du carnet d'entretien, pour la période indiquée et sans limitation de kilométrage, sauf dispositions particulières contraires portées à votre connaissance.
- Afin de bénéficier de la gratuité des travaux à effectuer sur votre véhicule au titre des diverses garanties CITROËN, vous devrez les confier exclusivement à un réparateur agréé de la marque CITROËN.

- En cas de revente de votre véhicule, ses acquéreurs successifs bénéficieront des différentes garanties CITROËN jusqu'à leur date respective d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de ces garanties aient été remplies par chacun d'entre eux. A cet effet, vous vous engagez à transmettre à votre acquéreur les conditions d'application de ces garanties.

- Les garanties CITROËN sont applicables tant que votre véhicule reste immatriculé et circule dans les pays de l'Union Européenne\* ainsi que dans les pays ou territoires suivants : Albanie, Andorre, Bosnie Herzégovine, Croatie, Gibraltar, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Macédoine, Monaco, Monténégro, Norvège, San Marin, Serbie, Suisse, Vatican.

\* à la date d'édition du Carnet d'Entretien, l'Union Européenne se compose des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

## GARANTIE CONTRACTUELLE

**I** En complément de la garantie légale des vices cachés, **AUTOMOBILES CITROËN** - 6, rue Fructidor - 75835 PARIS Cedex 17 - garantit votre véhicule neuf contre tout défaut de fabrication, pendant une durée de **2 ans, sans limitation de kilométrage, sauf dispositions particulières contraires portées à votre connaissance**, à compter de sa date de livraison auprès de vous même ou de votre éventuel mandataire.

Cette date est inscrite sur le « certificat de garantie » du « carnet d'entretien » qui vous a été remis avec le véhicule.



### Ce que couvre votre garantie contractuelle :



- En dehors des restrictions mentionnées ci-après, la garantie contractuelle de votre véhicule couvre la **remise en état ou l'échange à titre gratuit des pièces reconnues défectueuses par Automobiles CITROËN** ou son représentant ainsi que la main-d'œuvre nécessaire à l'opération de remise en conformité du véhicule.

Cette opération pourra être effectuée avec des pièces neuves ou échange standard au seul choix du constructeur ou de son représentant.



- De même, si **votre véhicule est immobilisé** suite à une panne couverte en garantie, Automobiles **CITROËN** ou son représentant prend en charge les frais éventuels de dépannage sur place ou le remorquage de votre véhicule, jusqu'à l'atelier du réparateur agréé **CITROËN** le plus proche.



### Il est à noter que :

- Les interventions réalisées au titre de la garantie contractuelle n'ont pas pour effet de prolonger celle-ci. En particulier, le remplacement d'une pièce dans le cadre des opérations de garantie ne prolonge pas la durée de cette dernière. La garantie contractuelle couvrant les pièces échangées expire à la date d'échéance de la garantie de votre véhicule.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la mise en œuvre de la garantie légale.

- Les pièces remplacées au titre de la garantie contractuelle deviennent la propriété d'Automobiles **CITROËN**.



Les éléments non couverts par la garantie contractuelle sont :

## Entretien et réglages :



- **les opérations d'entretien et de révisions nécessaires** au bon fonctionnement de votre véhicule, mentionnées dans le carnet d'entretien, l'additivation et le remplacement du filtre à particules aux kilométrages appropriés ainsi que le remplacement de pièces consommables telles que les filtres à huile, à air, à combustible ou d'habitacle,



- **les réglages ou mises au point** (parallélisme, équilibrage des roues, train avant, portes, ...)



- **le remplacement des pièces subissant une usure normale** liée à l'utilisation du véhicule, à son kilométrage, à son environnement géographique et climatique si ce remplacement n'est pas la conséquence d'une défaillance. Il s'agit des pièces suivantes : plaquettes, garnitures et disques de freins, pneumatiques, embrayage, batterie de démarrage 12V, courroies, amortisseurs, balais d'essuie-vitre, bougies, lampes, piles et fusibles, rotules, roulements de roues, textiles\*.

\* tapis de plancher, coiffes d'assises, de dossier, d'accoudoir, d'appui-tête...

## Utilisation du véhicule :



- **les vibrations et bruits** liés au fonctionnement du véhicule, les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal,



- les dégâts consécutifs à l'utilisation de **fluides, pièces ou accessoires autres que ceux d'origine** ou de qualité équivalente, ainsi que l'utilisation de carburants non adaptés ou de mauvaise qualité et l'usage de tout additif complémentaire non préconisé par Automobiles **CITROËN**,



- les dégâts consécutifs à des **phénomènes naturels**, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols,



- **les conséquences de réparations**, transformations ou modifications qui auraient été réalisées sur votre véhicule par des **entreprises non agréées** par le constructeur, ainsi que les conséquences de la pose d'**accessoires non homologués** par ce dernier,



- **les pneumatiques**, qui sont garantis directement par leur fabricant respectif. Le réseau **CITROËN** pourra vous aider dans vos démarches vis-à-vis de celui-ci,



- tout autre frais non spécifiquement prévu par la présente garantie contractuelle ou par la garantie légale, notamment les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du véhicule, tels que la perte de jouissance ou d'exploitation, ...

## GARANTIE CONTRACTUELLE



Ce que vous devez faire pour bénéficier pleinement de la garantie contractuelle

- Vous **présentez le « carnet d'entretien »** de votre véhicule à jour, comportant notamment le certificat de garantie, **dûment rempli** par votre concessionnaire vendeur.
- Vous faites réaliser **l'entretien et les révisions** du véhicule en parfaite conformité avec les prescriptions d'Automobiles **CITROËN** et vous êtes en mesure d'en apporter la preuve (fiches de suivi d'entretien, factures,...).
- **Dès la détection** d'un éventuel défaut, votre véhicule doit être présenté

au réparateur agréé de la marque **CITROËN** pour remise en état pendant les heures normales d'ouverture. Cette mesure a pour but de préserver votre sécurité et celle de vos passagers ainsi que d'empêcher l'aggravation du défaut constaté qui pourrait entraîner des réparations plus importantes que celles nécessitées à l'origine. En conséquence, la garantie contractuelle ne couvre pas le défaut et ses conséquences lorsque vous n'avez pas agi dès la détection dudit défaut.

- Vous devez également répondre à toute **invitation d'un réparateur agréé de la marque** à faire procéder immédiatement à une remise en conformité de votre véhicule.
- **Le non respect de ces règles engagerait votre responsabilité sur toute conséquence directe ou indirecte à venir concernant le bon fonctionnement de votre véhicule.**



Vous perdriez le bénéfice de la garantie contractuelle dans les cas suivants :



- **Des modifications ou adaptations** ont été effectuées sur votre véhicule alors qu'elles n'étaient **ni prévues ni autorisées** par Automobiles **CITROËN** ou qu'elles ont été réalisées sans respecter les prescriptions techniques définies par ce dernier,



- la **défaillance** est due à la négligence ou au non respect des prescriptions figurant dans le(s) guide(s) d'utilisation et d'entretien,
- **votre véhicule a été utilisé anormalement** ou à des fins de compétition ou il a subi une surcharge même passagère,



- le **compteur kilométrique** de votre véhicule a été modifié ou son kilométrage réel ne peut être établi avec certitude.

(En cas de remplacement du compteur, la « fiche de remplacement du compteur » dans le « carnet d'entretien » devra être complétée par un réparateur agréé de la marque **CITROËN**).

## GARANTIE PEINTURE

En complément de la garantie contractuelle, Automobiles **CITROËN** garantit votre véhicule contre tout défaut des peinture et vernis de la carrosserie d'origine à compter de la date de livraison inscrite sur le «certificat de garantie» du carnet d'entretien pour :

- une durée de 3 ans s'il s'agit d'une voiture particulière,
- la durée de la garantie contractuelle dans le cas d'un véhicule utilitaire.



### Ce que couvre votre garantie peinture



- La garantie peinture couvre la réfection totale ou partielle de la peinture ou du vernis nécessaire au **traitement d'un défaut** constaté par Automobiles **CITROËN** ou son représentant.
- La garantie peinture s'applique à la condition expresse que l'entretien de votre véhicule ait toujours été réalisé selon le **cycle défini par Automobiles CITROËN** et que la remise en état des éventuelles dégradations ait été faite dans le strict respect des normes du constructeur.

Pour continuer à bénéficier de la garantie peinture **CITROËN**, vous êtes tenu de faire réparer les **dommages** dus à des causes extérieures **dans les deux mois** suivant leur constatation, les réparations de ces dommages étant à votre charge.



### Les éléments non couverts par la garantie peinture sont :



- Les dommages sur la peinture ou le vernis carrosserie provoqués par **l'environnement**, tels que les retombées atmosphériques, chimiques, animales ou végétales, sable, sel, projection de gravillons ou phénomènes naturels (grêle, inondations) et autres facteurs extérieurs (suite à un accident ou non),
- les dommages dus à **la négligence de l'utilisateur**, à la présentation tardive du défaut à éliminer ou au non respect des préconisations du constructeur,
- les dommages résultant d'**événements non couverts** au titre de la garantie contractuelle,
- les conséquences de réparations, de transformations ou de modifications réalisées par **des entreprises non agréées** par le constructeur.



# GARANTIE ANTI PERFORATION

C

Automobiles **CITROËN** garantit votre véhicule **contre la perforation (corrosion de l'intérieur vers l'extérieur de la carrosserie)** à compter de la date de livraison inscrite sur le «certificat de garantie» du « carnet d'entretien », pour une durée de :

- 12 ans s'il s'agit d'une voiture particulière.
- 5 ans dans le cas d'un véhicule utilitaire.



## Ce que couvre votre garantie anti perforation



La garantie anti perforation couvre **la remise en état ou l'échange des éléments** reconnus défectueux par Automobiles **CITROËN** ou son représentant, sur lesquels apparaît une perforation due à la corrosion.

- La Garantie anti perforation s'applique à la condition expresse que le véhicule ait toujours été réparé dans le strict **respect des normes du constructeur** et que le client ait fait réaliser en temps voulu :
  - 1) les révisions mentionnées dans le carnet d'entretien,
  - 2) les visites de garantie anti perforation présentées ci-dessous, et
  - 3) la remise en état des éventuelles dégradations du véhicule.



- **Le cycle d'entretien** garantie anti perforation prévoit **quatre visites périodiques de contrôle**, à votre charge, à réaliser impérativement 4 ans après la date de début de garantie anti perforation pour les voitures particulières ou 2 ans après cette même date pour les véhicules utilitaires puis tous les 2 ans pour l'ensemble des véhicules. Lors de ces contrôles, après avoir procédé à un lavage complet du véhicule si nécessaire, le réparateur vérifiera son état et déterminera les éventuelles interventions à effectuer et celles susceptibles d'être couvertes par la garantie anti perforation **CITROËN**. Les détériorations dues à des causes extérieures pouvant provoquer de la corrosion seront signalées et notées sur les pages du carnet d'entretien réservées à cet effet.



## Il est à noter que :

- Toute intervention sur la carrosserie (suite à accident, détériorations, ...) devra être systématiquement suivie par une visite de contrôle à réaliser dans les mêmes conditions.
- Vous êtes tenu de faire réparer à votre charge, dans le respect des normes établies par Automobiles **CITROËN** et dans les deux mois suivant les contrôles, les dommages dus à des causes extérieures. La mention de cette réparation sera portée sur le « carnet d'entretien », en précisant la raison sociale du réparateur, la date de la réparation, le kilométrage du véhicule et le numéro de la facture acquittée. La présentation de ce « carnet d'entretien », dûment rempli lors des visites périodiques de contrôle, sera exigée pour tout recours au titre de la garantie anti perforation **CITROËN**.

G  
Pe  
rei  
L'a  
pé  
tal  
eff  
de  
Le  
du  
pre

F

8

## GARANTIE ANTI PERFORATION



Les éléments non couverts par la garantie anti perforation sont :

- Les dommages dus à la **négligence de l'utilisateur** ou au non respect des préconisations d'Automobiles **CITROËN**,

- les dommages résultant d'**événements non couverts** au titre de la garantie contractuelle,

- les conséquences de la destruction des produits de protection anti perforation par un **traitement additionnel non prévu** au plan d'entretien,



- **les conséquences de réparations, de transformations ou de modifications** réalisées par des entreprises non agréées par le constructeur,



- la corrosion résultant du montage d'**accessoires non homologués** par Automobiles **CITROËN** et /ou installés sans respecter les prescriptions définies par ce dernier,



- **les transformations carrosserie** réalisées sur le véhicule, ainsi que les bennes et les plateaux de chargement dans le cas d'un véhicule utilitaire,



- **les roues et éléments mécaniques** ne faisant pas partie intégrante de la carrosserie.

## ENTRETIEN PÉRIODIQUE CITROËN

Pour maintenir le fonctionnement optimum de votre véhicule en matière de sécurité, de performance et de confort, il est impératif de respecter le programme de révision qui lui est associé. Celui-ci se compose de contrôles, d'appoints en fluides et d'opérations indispensables au bon fonctionnement de votre véhicule.



Le contenu et la fréquence des Entretien périodiques dépendent du kilométrage et de l'âge de votre véhicule.



Si vous répondez à l'une ou plusieurs des **conditions sévères** d'utilisation suivantes un entretien spécifique sera nécessaire :

- porte à porte permanent
- utilisation urbaine (type taxi, ambulance, vitesse moyenne inférieure à 20 km/h)
- petits trajets répétés (inférieur à 10 km) avec moteur froid (après arrêt supérieur à 1 heure)
- séjour prolongé dans :
  - des pays à atmosphère poussiéreuse
  - des pays possédant des carburants inadaptés aux recommandations de **CITROËN**
- utilisation, même occasionnelle de bio-carburant type B20 ou B30 (véhicules Diesel) ou d'essence contenant plus de 3% de méthanol

**Le respect du programme de révision CITROËN est obligatoire durant la période de garantie de votre véhicule et pour tous les véhicules sous Contrats de Service.**

# ENTRETIEN PÉRIODIQUE CITROËN

## Périodicité d'entretien

| VEHICULE ET MOTEUR                                                                                         | CONDITIONS NORMALES | CONDITIONS SEVERES |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| <b>C1</b> - 1,0 l Essence                                                                                  | 1 an ou 15 000 km   | 1 an ou 10 000 km  |
| <b>C4 AIRCROSS</b> - Essence                                                                               | 1 an ou 20 000 km   | 1 an ou 10 000 km  |
| <b>C4 AIRCROSS</b> - 1,6 l HDi                                                                             | 1 an ou 20 000 km   | 1 an ou 15 000 km  |
| <b>C4 AIRCROSS</b> - 1,8 l HDi                                                                             | 1 an ou 15 000 km   | 1 an ou 7 500 km   |
| <b>Tous véhicules</b> 1,4 l HDi FAP- 1,0 et 1,2 l VTi<br><b>Tous véhicules</b> 1,6 l HDi sauf <b>JUMPY</b> | 1 an ou 20 000 km   | 1 an ou 15 000 km  |
| <b>Autres véhicules, autres moteurs</b><br>dont <b>JUMPY</b> 1,6 l HDi                                     | 1 an ou 30 000 km   | 1 an ou 20 000 km  |
| <b>NEMO*</b> - 1,3 l HDi                                                                                   | 2 ans ou 35 000 km  | 1 an ou 35 000 km  |

**JUMPER** - tous moteurs

 **PAGE 21**

La périodicité des révisions dépend de la durée et du kilométrage. Il est impératif de respecter le premier des deux termes atteint.

\* Le clignotement du témoin de pression d'huile indique la nécessité d'effectuer rapidement une vidange avec remplacement du filtre à huile.  
Sans allumage de ce témoin, cette opération est à réaliser tous les 2 ans ou tous les ans si le véhicule parcourt moins de 10 000 km par an.

# ENTRETIEN PÉRIODIQUE CITROËN

Les révisions CITROËN sont composées d'opérations systématiques applicables à tous les véhicules lors de chaque révision et d'opérations complémentaires qui dépendent, pour chaque véhicule, de l'âge et du kilométrage.

F  
r  
a  
n  
c  
e  
s  
p  
a  
c  
e

II

## Principales opérations systématiques pour tous véhicules

\* selon équipement.

Contrôles dans le véhicule (avertisseur sonore, frein de parking,...)

Date de péremption du kit de dépannage provisoire de pneumatique\*

Contrôles sous le véhicule, incluant :

- contrôles de sécurité (freinage, direction,...)
- contrôles environnement (étanchéité des circuits, de la boîte de vitesses,...)
- contrôle visuel des capteurs AFIL\*

Contrôles autour du véhicule (état des pneumatiques, des projecteurs et feux,...)

Contrôles sous le capot moteur, incluant appoints en liquides si nécessaire (lave-glace, ...)

Contrôles selon législation en vigueur dans chaque pays (hors contrôle technique)

Diagnostic des calculateurs

Purge du filtre à gazole\*

Vidange de l'huile moteur

Remplacement du filtre à huile

Mise à jour de l'indicateur d'entretien

## ENTRETIEN PÉRIODIQUE CITROËN

### Opérations complémentaires pour les véhicules équipés de motorisation GNV / GPL

L'entretien d'un véhicule GNV / GPL est identique à celui du modèle essence dont il est issu, complété des opérations suivantes\* :

- **A chaque révisions :**
  - état et étanchéité des canalisations GNV / GPL,
  - examen visuel des fixations du réservoir GNV / GPL.
- **Opérations en fonction de l'âge :**
  - contrôle visuel du réservoir GNV / GPL tous les 4 ans,
  - remplacement du réservoir GNV / GPL tous les 20 ans.
- **Opération en fonction du kilométrage :**
  - remplacement des bougies d'allumage tous les 30 000 km.

\* Selon la législation en vigueur dans le pays.

### Opérations complémentaires en conditions d'utilisation normales ou sévères Némo - 1,3 l HDi

### Némo - tous moteurs

| OPÉRATIONS                                            | TOUS LES                              |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Remplacement du filtre à air                          | tous les 2 entretiens ou 4 ans        |
| Remplacement du filtre à gasoil                       |                                       |
| Contrôle de niveau d'huile boîte de vitesses manuelle | tous les 3 entretiens                 |
| Remplacement des courroies d'accessoires              | tous les 4 entretiens                 |
| Contrôle de la tension des courroies d'accessoires    | au premier puis tous les 4 entretiens |
| Remplacement du liquide de freins                     | tous les 2 ans                        |
| Remplacement du liquide de refroidissement            | au quatrième entretien ou 4 ans       |

# ENTRETIEN PÉRIODIQUE CITROËN

CI

## Opérations complémentaires en conditions normales d'utilisation

Ga  
Pol  
rem  
L'ap  
péri  
talc  
effe  
de  
Le  
du  
pré

II

| VEHICULE    | MOTEUR                                                                                             | 1,6 I HDi              | 1,8 I HDi              | Essenc                  |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
|             | OPÉRATIONS                                                                                         | TOUS LES               |                        |                         |
| C4 AIRCROSS | Remplacement du filtre à carburant                                                                 | 4 ans ou<br>40 000 km  | 4 ans ou<br>30 000 km  | 10 ans ou<br>160 000 km |
|             | Contrôle du filtre à air                                                                           | Non<br>concerné        | 15 000 km              | 20 000 km               |
|             | Remplacement du filtre à air                                                                       | 4 ans ou<br>60 000 km  | 4 ans ou<br>45 000 km  | 4 ans ou<br>60 000 km   |
|             | Contrôle du tube d'admission d'air                                                                 | Non<br>concerné        | 30 000 km              | Non<br>concerné         |
|             | Remplacement des bougies d'allumage                                                                | Non<br>concerné        | Non<br>concerné        | 4 ans ou<br>100 000 km  |
|             | Contrôle du jeu aux soupapes                                                                       | Non<br>concerné        | 45 000 km              | 100 000 km              |
|             | Remplacement du liquide de refroidissement<br>(Attention opération unique dans la vie du véhicule) | 9 ans ou<br>180 000 km | 9 ans ou<br>180 000 km | 9 ans ou<br>180 000 km  |
|             | Remplacement du liquide de frein                                                                   | 2 ans                  | 2 ans                  | 2 ans                   |

# ENTRETIEN PÉRIODIQUE CITROËN

## Opérations complémentaires en conditions normales d'utilisation

| VEHICULE    | MOTEUR                                                | 1,6 l HDi               | 1,8 l HDi               | Essence                 |
|-------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|             | OPÉRATIONS                                            | TOUS LES                |                         |                         |
| C4 AIRCROSS | Contrôle d'usure prématurée des pneumatiques          | 20 000 km               | 30 000 km               | 20 000 km               |
|             | Vidange de la boîte de vitesses                       | 10 ans ou<br>200 000 km | 10 ans ou<br>195 000 km | 10 ans ou<br>200 000 km |
|             | Vidange de la boîte de vitesses CVT                   | Non<br>concerné         | Non<br>concerné         | 6 ans ou<br>80 000 km   |
|             | Vidange des différentiels et de la boîte de transfert | 80 000 km               | 75 000 km               | 5 ans ou<br>80 000 km   |
|             | Contrôle des arbres de transmission                   | 40 000 km               | 30 000 km               | 40 000 km               |

II

## Opérations complémentaires en conditions normales d'utilisation

| VEICULE ET MOTEUR                       | OPÉRATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | TOUS LES                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>C1 - 1,0 l Essence</b>               | Remplacement du filtre à air, des bougies d'allumage<br>Remplacement du liquide de refroidissement<br>Remplacement du filtre à canister<br>Remplacement du liquide de frein                                                                                                                                                                                                       | 4 ans ou 60 000 km<br>150 000 km puis tous les 60 000 km<br>90 000 km<br>2 ans                                                                                                                                             |
| <b>Autres véhicules, autres moteurs</b> | Remplacement du filtre à gasoil<br>sauf moteur 1,4 l HDi FAP et 1,6 l HDi FAP<br>sauf moteur V6 HDi, 2,0 l HDi et 2,2 l HDi<br>Remplacement du filtre à air<br>sauf moteur 1,4 l HDi FAP<br>Remplacement des bougies d'allumage (moteurs essence)<br>Contrôle du liquide de refroidissement<br>Remplacement du liquide de frein<br>Nettoyage des capteurs AFIL (selon équipement) | 4 ans ou 60 000 km<br>4 ans ou 40 000 km<br>4 ans ou 30 000 km<br>4 ans ou 60 000 km<br>4 ans ou 80 000 km<br>4 ans ou 60 000 km<br>4 ans ou 120 000 km<br>puis à chaque révision<br>2 ans<br>si nécessaire après contrôle |
| <b>Tous véhicules - Tous moteurs</b>    | Opérations spécifiques moteurs diesel Stop & Start et moteur 1,0 l et 1,2 l VTi :<br>Remplacement de la courroie d'accessoires                                                                                                                                                                                                                                                    | 6 ans ou 120 000 km*                                                                                                                                                                                                       |

\* Ou plus tôt, suivant préconisation diagnostic embarqué.

Ga  
Pou  
rem  
L'ap  
péri  
talo  
effe  
de  
Le  
du  
pré

F

# ENTRETIEN PÉRIODIQUE CITROËN

## Opérations complémentaires en conditions sévères d'utilisation

| VEHICULE    | MOTEUR                                                                                             | 1,6 l HDi           | 1,8 l HDi           | Essence              |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
|             | OPÉRATIONS                                                                                         | TOUS LES            |                     |                      |
| C4 AIRCROSS | Remplacement du filtre à carburant                                                                 | 4 ans ou 30 000 km  | 4 ans ou 30 000 km  | 10 ans ou 160 000 km |
|             | Contrôle du filtre à air                                                                           | Non concerné        | 15 000 km           | 20 000 km            |
|             | Remplacement du filtre à air                                                                       | 4 ans ou 45 000 km  | 4 ans ou 45 000 km  | 4 ans ou 60 000 km   |
|             | Contrôle du tube d'admission d'air                                                                 | Non concerné        | 30 000 km           | Non concerné         |
|             | Remplacement des bougies d'allumage                                                                | Non concerné        | Non concerné        | 4 ans ou 100 000 km  |
|             | Contrôle du jeu aux soupapes                                                                       | Non concerné        | 45 000 km           | 100 000 km           |
|             | Remplacement du liquide de refroidissement<br>(Attention opération unique dans la vie du véhicule) | 9 ans ou 180 000 km | 9 ans ou 180 000 km | 9 ans ou 180 000 km  |
|             | Remplacement du liquide de frein                                                                   | 2 ans               | 2 ans               | 2 ans                |
|             | Contrôle d'usure prématurée des pneumatiques                                                       | 15 000 km           | 30 000 km           | 20 000 km            |

CE

## Opérations complémentaires en conditions sévères d'utilisation

Ga

Pou  
rem  
L'ap  
péri  
talo  
effe  
de  
Le  
du  
pré

| VEHICULE    | MOTEUR                                                | 1,6 l HDi             | 1,8 l HDi             | Essence                |
|-------------|-------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
|             | OPÉRATIONS                                            | TOUS LES              |                       |                        |
| C4 AIRCROSS | Vidange de la boîte de vitesses                       | 4 ans ou<br>90 000 km | 4 ans ou<br>90 000 km | 4 ans ou<br>100 000 km |
|             | Vidange de la boîte de vitesses CVT                   | Non<br>concerné       | Non<br>concerné       | 3 ans ou<br>40 000 km  |
|             | Vidange des différentiels et de la boîte de transfert | 45 000 km             | 45 000 km             | 3 ans ou<br>50 000 km  |
|             | Contrôle des arbres de transmission                   | 15 000 km             | 7 500 km              | 10 000 km              |

## ENTRETIEN PÉRIODIQUE CITROËN

### Opérations complémentaires en conditions sévères d'utilisation

| VEHICULE ET MOTEUR                                                                                  | OPÉRATIONS                                                | TOUS LES                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>C1 - 1,0 l Essence</b>                                                                           | Remplacement du filtre à air, des bougies d'allumage      | 4 ans ou 40 000 km                            |
|                                                                                                     | Vidange de l'huile de boîte de vitesses                   | 60 000 km                                     |
|                                                                                                     | Contrôle du serrage des essieux                           | 60 000 km                                     |
|                                                                                                     | Remplacement du liquide de refroidissement                | 150 000 km puis tous les 60 000 km            |
|                                                                                                     | Remplacement du filtre à canister                         | 60 000 km                                     |
|                                                                                                     | Remplacement du liquide de frein                          | 2 ans                                         |
| <b>1,4 l HDi FAP<br/>sur tous véhicules</b><br><br><b>1,6 HDi sur tous véhicules<br/>sauf JUMPY</b> | Remplacement du filtre à gasoil                           | 4 ans ou 30 000 km                            |
|                                                                                                     | Remplacement du filtre à air<br>sauf moteur 1,4 l HDi FAP | 4 ans ou 30 000 km<br>4 ans ou 45 000 km      |
|                                                                                                     | Contrôle du liquide de refroidissement                    | 4 ans ou 120 000 km<br>puis à chaque révision |
|                                                                                                     | Remplacement du liquide de frein                          | 2 ans                                         |
|                                                                                                     | Nettoyage des capteurs AFIL (selon équipement)            | si nécessaire après contrôle                  |

## Opérations complémentaires en conditions sévères d'utilisation

Ga

Pou  
rem  
L'ap  
péri  
talo  
effe  
de  
Le  
du  
pré

## VEHICULE ET MOTEUR

## OPÉRATIONS

## TOUS LES

Autres véhicules,  
autres moteurs

Remplacement du filtre à gasoil

4 ans ou 20 000 km

Remplacement du filtre à air  
sauf moteur 1,0 et 1,2 l VTi

4 ans ou 40 000 km

4 ans ou 45 000 km

Remplacement des bougies d'allumage (moteurs essence)  
sauf moteur 1,0 et 1,2 l VTi

40 000 km

4 ans ou 45 000 km

Contrôle du liquide de refroidissement

4 ans ou 120 000 km

puis à chaque révision

Remplacement du liquide de frein

2 ans

Nettoyage des capteurs AFIL (selon équipement)

si nécessaire après contrôle

Tous véhicules -  
Tous moteursOpérations spécifiques moteurs diesel Stop & Start et  
moteur 1,0 l et 1,2 l VTi :

Remplacement de la courroie d'accessoires

6 ans ou 120 000 km\*

\* Ou plus tôt, suivant préconisation diagnostic embarqué.

F

# ENTRETIEN PÉRIODIQUE CITROËN

|        | MOTEUR                                                  | OPÉRATIONS                                          | CONDITIONS NORMALES | CONDITIONS SEVERES |
|--------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------|--------------------|
|        | 2,2 HDi 100, 120, 130<br>3,0 HDi 145<br>3,0 HDi 160 FAP | Opérations Systématiques                            | 2 ans ou 40 000 km  | 1 an ou 30 000 km  |
| JUMPER | 2,2 HDi 110, 130, 150 FAP<br>3,0 HDi 145, 155, 180 FAP  |                                                     | 2 ans ou 48 000 km  |                    |
|        | 2,2 HDi 100, 120, 130<br>3,0 HDi 145<br>3,0 HDi 160 FAP | Remplacement du filtre à gasoil,<br>du filtre à air | 40 000 km           | 30 000 km          |
|        |                                                         | Remplacement du liquide de freins                   | 2 ans               |                    |
|        |                                                         | Remplacement du filtre d'habitacle                  | 2 ans ou 40 000 km  | 1 an ou 30 000 km  |
|        | 2,2 HDi 110, 130, 150 FAP<br>3,0 HDi 145, 155, 180 FAP  | Remplacement du filtre à gasoil,<br>du filtre à air | 2 ans ou 48 000 km  |                    |
|        |                                                         | Remplacement du liquide de freins                   | 2 ans               |                    |
|        |                                                         | Remplacement du filtre d'habitacle                  | 2 ans ou 48 000 km  |                    |
|        |                                                         | Remplacement courroie<br>d'accessoires (3,0 HDi)    | 6 ans ou 144 000 km |                    |

*Le clignotement du témoin de pression d'huile indique la nécessité d'effectuer rapidement une vidange avec remplacement du filtre à huile. Sans allumage de ce témoin, cette opération est à réaliser tous les 2 ans ou tous les ans si le véhicule parcourt moins de 10 000 km par an.*

## Système d'air conditionné

Les fréquences de remplacement du filtre habitacle sont les suivantes

| VEHICULES          | MOTORISATIONS                              | CONDITIONS NORMALES       | CONDITIONS SEVERISEES     |
|--------------------|--------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>C1</b>          | <b>Essence</b>                             | 1 an ou 15 000 km         | 1 an ou 10 000 km         |
| <b>C-ELYSÉE</b>    | <b>1,2 I VTi et 1,6 I HDi</b>              | 2 ans ou 40 000 km        | 1 an ou 30 000 km         |
| <b>C4 AIRCROSS</b> | <b>1,8 I HDi</b>                           | 1 an ou 15 000 km         | 1 an ou 7 500 km          |
|                    | <b>1,6 I HDi</b>                           | 1 an ou 20 000 km         | 1 an ou 15 000 km         |
|                    | <b>Essence</b>                             |                           | 1 an ou 10 000 km         |
| <b>C4</b>          | <b>1,6 I HDi</b>                           | 2 ans ou 40 000 km        | 1 an ou 15 000 km         |
|                    | <b>Autres</b>                              | 2 ans ou 30 000 km        | 1 an ou 20 000 km         |
| <b>Autres</b>      | <b>1,0 et 1,2 I VTi - 1,4 et 1,6 I HDi</b> | 2 ans ou 20 000 km        | 1 an ou 15 000 km         |
|                    | <b>1,3 I HDi</b>                           | <b>à chaque entretien</b> | <b>à chaque entretien</b> |
|                    | <b>Autres</b>                              | 2 ans ou 30 000 km        | 1 an ou 20 000 km         |

## Recommandations d'entretien

Votre véhicule est équipé d'un système d'air conditionné qui contribue à votre confort en vous permettant de sélectionner une température agréable dans votre véhicule, réduisant ainsi stress et fatigue.

Garant d'un désembuage efficace, cet équipement concourt à la sécurité de vos déplacements.

Equippé d'un filtre habitacle, il contribue à la qualité de l'air dans le véhicule, en filtrant certaines particules polluantes, poussières et pollens. Il minimise ainsi symptômes allergiques, et, dans le cas d'un filtre à charbon actif, mauvaises odeurs et dépôts gras.

La réalisation d'un bilan annuel vous permet de veiller au bon fonctionnement de votre système d'air conditionné, en prenant en compte les conditions d'utilisation spécifiques de votre véhicule.

# ENTRETIEN PÉRIODIQUE CITROËN

## Kit de distribution et d'accessoires

Les kits de distribution et d'accessoires sont sollicités dès la mise en route du moteur et jusqu'à son arrêt complet, par conséquent leur usure est normale. Un kit de distribution ou d'accessoires défectueux peut altérer le moteur et le mettre hors d'usage.  
Les fréquences de remplacement de ces kits sont les suivantes :

### Kit de distribution :

|                 |                                            | CONDITIONS NORMALES  | CONDITIONS SEVERISEES |
|-----------------|--------------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| MOTEURS ESSENCE | 1,1 l - 1,4 l - 1,6 l                      | 10 ans ou 150 000 km | 10 ans ou 120 000 km  |
|                 | 1,0 l et 1,2 l VTi                         | 10 ans ou 180 000 km |                       |
| MOTEURS DIESEL  | HDi 1,4 l - 1,6 l - 2,0 l - 2,2 l - V6 HDi | 10 ans ou 180 000 km |                       |

Les moteurs équipés de chaîne de distribution ne sont pas concernés.

### Kit accessoires :

|                 |                                              | CONDITIONS NORMALES  | CONDITIONS SEVERISEES |
|-----------------|----------------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| MOTEURS ESSENCE | 1,1 l - 1,4 l - 1,6 l                        | 10 ans ou 150 000 km | 10 ans ou 120 000 km  |
|                 | VTi / THP 1,0 l - 1,2 l - 1,4 l - 1,6 l      | 10 ans ou 180 000 km |                       |
| MOTEURS DIESEL  | HDi 1,4 l - 1,6 l - 2,0 l - 2,21 (204 ch) V6 | 10 ans ou 180 000 km |                       |

Ga

Pou  
rem  
L'ap  
péri  
talor  
effet  
de c  
Le c  
du  
prés

II

## Entretien de la fonction filtre à particules HDi

Pour assurer un fonctionnement optimal du filtre à particules, **CITROËN** recommande d'utiliser l'huile TOTAL QUARTZ INEO FIRST 0W30 ou TOTAL ACTIVA / QUARTZ INEO ECS 5W30, ou toute autre huile répondant à la norme PSA **PEUGEOT CITROËN** B71 2312 ou B71 2290.

L'adjonction en produits additivés tels que les nettoyants ou les re-métallisants est interdite.

Les fréquences d'entretien de la fonction filtre à particules sont les suivantes :

### 1/ Mise à niveau ou contrôle du niveau du réservoir d'additif ( selon équipements )

V6 HDi

MISE A NIVEAU OU REMPLACEMENT DE LA POCHE D'ADDITIF tous les 120 000 km

Autres Véhicules, Autres Moteurs

CONTRÔLE DE NIVEAU D'ADDITIF (à partir de) 80 000/90 000 ou 100 000 km

### 2/ Contrôle du filtre à particules (selon équipements)

1,6 l - 2,2 l

A partir de

160 000 km

sauf 1,6 l (C5 et BERLINGO)

CONTRÔLE DU FILTRE A PARTICULES

140 000 km

2,0 l - V6

180 000 km

sauf 2,0 l Jumpy

150 000 km

Pi

Nous vous recommandons de réaliser ces interventions techniques selon les méthodes du Constructeur.

Ga

Pou  
ren  
L'aj  
pér  
talc  
effe  
de  
Le  
du  
pré

Les huiles moteur répondant aux normes PSA PEUGEOT CITROËN présentent des caractéristiques supérieures à celles définies par les normes ACEA (Association des Constructeurs Européens d'Automobiles). Elles satisfont ainsi aux dernières innovations techniques de votre véhicule et optimisent le fonctionnement des motorisations CITROËN (rendement, émissions polluantes, économie de carburant, durée de vie et d'usure).

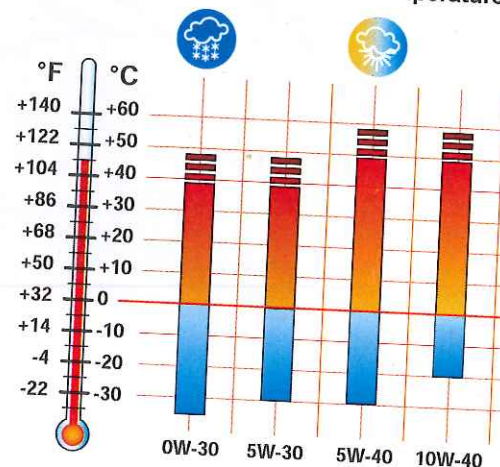
Pour la vidange de votre véhicule, utiliser exclusivement un lubrifiant répondant aux normes PSA PEUGEOT CITROËN.

En cas d'appoint uniquement, norme ACEA à respecter :

→ C2 de préférence, ou C3

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre réparateur agréé CITROËN.

Plages de viscosité selon les amplitudes de températures ambiantes.



| DESCRIPTION HUILES<br>grade SAE |                                                                  | SEMI-SYNTHÈSE<br>10W-40                                                                                                         | SYNTHÈSE<br>5W-40                          | SYNTHÈSE ANTI-<br>POLLUTION 5W-30              | SYNTHÈSE ANTI-<br>POLLUTION 0W-30 |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Normes<br>PSA PEUGEOT CITROËN   |                                                                  | B71 2300                                                                                                                        | B71 2296                                   | B71 2290                                       | B71 2312                          |
| Huiles recommandées             |                                                                  |                                                                                                                                 |                                            |                                                |                                   |
| Moteurs                         |                                                                  |  TOTAL ACTIVA<br>TOTAL QUARTZ<br>7000 10W-40 | TOTAL ACTIVA<br>TOTAL QUARTZ<br>9000 5W-40 | TOTAL ACTIVA<br>TOTAL QUARTZ<br>INEO ECS 5W-30 | TOTAL QUARTZ<br>INEO FIRST 0W-30  |
| Essence                         | 1,0 l                                                            | o                                                                                                                               | o                                          | o                                              | o                                 |
|                                 | 1,0 l et 1,2 l VTi                                               | o                                                                                                                               | o                                          | o                                              | o                                 |
|                                 | 1,4 VTi - 1,6 VTi - 1,6 THP                                      |                                                                                                                                 |                                            | o                                              | o                                 |
|                                 | Autres moteurs                                                   | o                                                                                                                               | o                                          | o                                              | o                                 |
| Diesel                          | HDI FAP : 1,4 l - 1,6 l - 1,8 l<br>- 2,0 l - 2,2 l (204 CH) - V6 |                                                                                                                                 |                                            | o                                              | o                                 |
|                                 | HDI FAP : 1,3 l - 2,2 l<br>(SAUF 204 CH) - 3,0 l                 |                                                                                                                                 |                                            | o                                              |                                   |
|                                 | Autres moteurs                                                   |                                                                                                                                 | o                                          |                                                | o                                 |

o autorisé.

TOTAL est la seule marque proposant une gamme complète de produits porteurs des homologations PSA PEUGEOT CITROËN à être recommandée pour réaliser l'entretien des véhicules CITROËN.  
La nouvelle huile TOTAL QUARTZ INEO FIRST 0W30 est le produit recommandé par CITROËN pour abaisser les consommations de carburants, les émissions de CO2 et les émissions polluantes.

**Niveau d'huile**

Vérifier le niveau d'huile régulièrement (tous les 3000 km à 5000 km) en fonction de l'usage de votre véhicule, compléter si nécessaire avec un lubrifiant approprié (voir page 27). Un appoint d'huile entre deux révisions est normal. Un niveau d'huile insuffisant ou excessif présente des risques de dommages importants pour votre moteur.

**Pneumatiques**

Vérifier régulièrement la pression des pneumatiques. Contrôler également leur usure à l'aide des témoins visuels prévus à cet effet. Lorsque les témoins n'apparaissent plus en retrait de la bande de roulement, la profondeur des rainures est inférieure à 1,6 millimètre. Il est alors nécessaire de procéder à leur remplacement.

**Amortisseurs**

Des amortisseurs usés sont difficilement repérables par l'utilisateur. Or, ils influencent fortement l'efficacité du freinage et la tenue de route. Un contrôle régulier de leur efficacité par un professionnel est donc nécessaire pour votre sécurité ainsi que pour votre confort de conduite.

**Eclairage de signalisation**

Le changement d'une seule lampe, notamment lorsque celle-ci est défectueuse, entraîne systématiquement un déséquilibre de l'éclairage, puis, à court terme, le remplacement de la lampe symétrique. Pensez donc à toujours remplacer vos lampes par paire.

**Balais d'essuie-vitres**

Un contrôle régulier ainsi que le passage d'un chiffon humide favorisent leur longévité. Un changement chaque année favorise une meilleure visibilité sur la route par tous les temps et évite les rayures sur le pare-brise.

**Peinture mate**

N'effectuez jamais de nettoyage sans eau.

Ne lavez jamais votre véhicule dans une station automatique à rouleaux.

Ne lustrez jamais le véhicule, ni les jantes alliage. Cette opération rend la peinture brillante.

N'utilisez pas de nettoyeurs pour peinture, de produits abrasifs ou lustrants ni de conservateurs brillants (de la cire, par exemple) pour entretenir la peinture. Ces produits conviennent uniquement pour les surfaces brillantes. Leur application sur des véhicules revêtus d'une peinture mate endommage gravement la surface du véhicule et fait notamment apparaître de manière irréversible des zones brillantes ou tachetées.

N'utilisez pas les lances de lavage haute-pression équipées de brosses, celles-ci risqueraient de rayer la peinture.

Ne choisissez jamais un programme de lavage avec traitement final à la cire chaude.

# RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN

## L'entretien de la carrosserie (Peinture mate voir page 28)

CITROËN a mis en œuvre les meilleures technologies pour que la peinture de votre véhicule ait un aspect irréprochable et une tenue optimale aux agressions extérieures. Il vous appartient maintenant de prendre soin de votre carrosserie. Un entretien adapté vous permettra de conserver les caractéristiques protectrices de la peinture et de garder son éclat d'origine. Vous contribuerez ainsi à préserver la valeur de votre véhicule pendant des années.

| QUE FAIRE POUR ENTREtenir SA CARROSSERIE ?                                                                                                        | QUAND                                                                                                                                                                            | COMMENT                                        | PRECAUTIONS PARTICULIERES A RESPECTER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | PRODUITS PRECONISES                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Laver la carrosserie :<br>Eliminer les salissures, poussières, boues, fientes d'oiseaux, résines d'arbres, sécrétions d'insectes, pollen, goudron | Fréquemment<br>Dès que possible pour les fientes d'oiseaux, résines, sécrétions d'insectes, pollen, goudron qui contiennent des substances chimiques agressives pour la peinture | Lavage à la main                               | <b>Lavage à la main :</b><br>Eliminer les poussières pouvant provoquer des rayures en rinçant abondamment le véhicule avant de frotter.<br>Après le lavage et rinçage, sécher le véhicule à l'aide d'une peau de chamois pour éviter les traces calcaires.<br>Ne pas utiliser d'éponges à face abrasive.                                                                                                                                                                                                                                                                        | Eponges propres<br>Shampooing doux<br>Peaux de chamois<br>Tissus microfibre   |
|                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                  | OU<br>Lavage haute pression                    | <b>Lavage haute pression :</b><br>Respecter les préconisations de distance (30 cm) de pulvérisation, en particulier sur les impacts de gravillons, les stickers et les capteurs de détection d'obstacle.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                               |
|                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                  | OU<br>Lavage en station automatique à rouleaux | <b>Lavage en station automatique à rouleaux :</b><br>Attention aux stations à brosses mal entretenues dont les brosses peuvent provoquer des micro rayures, particulièrement visibles sur les peintures foncées.<br><br>Ne pas frotter la carrosserie à sec<br>Ne pas laver en plein soleil ou par grand froid<br><br>Augmentez les fréquences des lavages en hiver, en zone côtière ou industrielle (etc...) pour éliminer les dépôts iodés, les boues, les suies et les sels d'épandages qui sont très corrosifs. Bien nettoyer le dessous de caisse et les passages de roues |                                                                               |
|                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                  |                                                | Certaines tâches (goudron...) peuvent nécessiter une opération complémentaire.<br>Ne pas gratter directement le goudron séché, fientes, gouttes de résine etc...<br>Mouiller abondamment les dépôts avant de les éliminer.<br>L'utilisation de solvant, d'essence est à proscrire.                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Produit anti goudron<br>Produit démoussiqueur<br>Chiffon propre<br>Eau claire |
|                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                  |                                                | <b>Nettoyage des garnitures d'aspect chromées :</b><br>Ne pas utiliser de produits abrasifs ou de solvants chimiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Eau savonneuse à PH neutre, essuyer avec un chiffon doux et sec.              |

Ga

Poi  
ren  
L'a  
pér  
tak  
effe  
de  
Le  
du  
pré

F

4

30

| QUE FAIRE POUR ENTRETIENIR SA CARROSSERIE ?                                                   | QUAND                                                                                                                                                                                                                                    | COMMENT                                                                       | PRECAUTIONS PARTICULIERES A RESPECTER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | PRODUITS PRECONISE                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Protéger la peinture :</b><br>Limiter et prévenir l'encrassement                           | Au minimum 2 fois par an (avant et après l'hiver)<br>OU<br>en utilisant régulièrement des programmes de lavage en station automatique avec adjonction de cire<br>OU<br>Après chaque polissage                                            | Lustrage à la main<br>OU<br>en station automatique avec adjonction de cire    | Avant de lustrer, le véhicule doit être parfaitement propre et sec<br>Ne pas appliquer en plein soleil<br>Respectez les consignes d'utilisation du produit<br>Ne pas appliquer le produit sur les plastiques ou caoutchoucs                                                                                                                                                                                                                   | Produit lustrant préconisé par le réseau (sans abrasif)<br>Coton<br>Tissus Microfibr |
| <b>Eliminer les micro-rayures</b>                                                             | Seulement si apparition de micro-rayures                                                                                                                                                                                                 | Polissage à la main ou s'adresser au réseau                                   | Avant de polisher, le véhicule doit être parfaitement propre et sec.<br>L'emploi d'un polish avec charge abrasive trop importante ou l'utilisation inappropriée d'une machine à polisher peut laisser des marques et/ou dégrader la brillance de la peinture.<br>Respecter les consignes d'utilisation du produit utilisé.<br>Ne pas appliquer le produit sur les plastiques ou caoutchoucs.<br>Après polissage le véhicule doit être lustré. | Polish préconisé par le réseau<br>Coton<br>Tissus microfibr                          |
| <b>Réparer les petits dégâts à la peinture :</b><br>Rayures, écaillles, impacts de gravillons | Rapidement si la tôle est visible pour éviter la corrosion                                                                                                                                                                               | Stylo de retouche peinture.<br>Si la tôle est visible, faire appel au réseau. | Lire les conditions d'utilisation du produit pour la réparation des blessures superficielles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Stylo de retouche peinture disponible dans les teinties spécifiques de la «marque»   |
|              | Ne pas utiliser de solvant, essence, pétrole, pour nettoyer la carrosserie.<br>Après le lavage, freinez progressivement pour chasser l'eau des garnitures de freins.<br>Ne pas nettoyer le sous capot moteur avec un jet haute pression. |                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                      |

## L'entretien du cuir

Les cuirs ont été développés par **CITROËN** avec les meilleures technologies pour assurer une meilleure longévité, un confort optimal et une bonne tenue aux agressions extérieures.

Le cuir est un produit naturel, il demande certaines précautions d'usage et d'entretien.

Il vous appartient donc de prendre soin de votre intérieur cuir. Un entretien adapté et régulier est indispensable pour la longévité du cuir. Il faut le protéger et le nourrir pour qu'il conserve sa souplesse et son aspect d'origine.

| QUE FAIRE POUR ENTREtenir SON CUIR ?                                              | QUAND                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | COMMENT          | PRECAUTIONS PARTICULIERES A RESPECTER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | PRODUITS PRECONISES                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Nettoyer                                                                          | Régulièrement et ponctuellement si incident                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Lavage à la main | <p>Avant de nettoyer le cuir, il faut enlever tous les résidus pouvant rayer le cuir lors du nettoyage.</p> <p>Pour nettoyer le cuir, humecter un chiffon doux avec de l'eau savonneuse, puis frottez doucement la surface du cuir. Ne pas frotter trop fort. Bien sécher le cuir après nettoyage avec un chiffon doux.</p> <p>Dans le cas d'une tache grasse, ne <b>JAMAIS</b> nettoyer un cuir gras avec un liquide, il faut d'abord absorber la tache (avec une éponge ou de la terre de Sommières par exemple).</p> <p>Dans le cas d'une tache liquide, absorber <u>rapidement</u> avec un chiffon ou un papier absorbant afin d'éviter que le liquide ne pénètre dans le cuir.</p> <p>Nettoyer ensuite si nécessaire.</p> | <p>Eponge</p> <p>Savon pH neutre</p> <p>Chiffon doux</p> |
| Dépoussiérer                                                                      | 2 à 3 fois par an                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Lavage à la main | Nettoyer le cuir avec un chiffon humidifié à l'eau claire bien essoré pour débarrasser les pores de la poussière, sans frottements énergiques et en évitant l'eau calcaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Chiffon doux                                             |
| Entretenir                                                                        | Tous les ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | à la main        | Dépoussiérer et nettoyer le cuir avant toute application de produit d'entretien.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Produit «spécial cuir»                                   |
|  | <p>Ne pas utiliser de solvant, de détergents, d'essence, d'alcool pur ou des produits de nettoyage pour nettoyer le cuir.</p> <p>Dans le cadre de mi-cuir, attention de ne pas endommager les autres matières avec les produits d'entretien du cuir (textile, alcantara...).</p> <p>En cas de dégâts plus conséquents (brulures ...), consulter un Point Service <b>CITROËN</b> qui vous conseillera.</p> |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                          |

G

Po  
rer  
L'a  
pé  
tal  
eff  
de  
Le  
du  
pri

Les pages suivantes sont destinées à recevoir le cachet commercial d'un professionnel de la réparation Automobile qui effectuera l'entretien de votre **CITROËN**.

Faites compléter les cases (date, kilométrage, prochaine visite,...) ci-dessous, en fonction de vos conditions d'utilisation, par le professionnel de la réparation Automobile que vous aurez choisi.

Nous vous recommandons de conserver les factures et les documents se rapportant à l'entretien effectué sur votre véhicule.

En cas de revente du véhicule, il est nécessaire de transmettre tous les documents de bord du véhicule au nouveau propriétaire.

• **Les entretiens périodiques ont un caractère obligatoire pour satisfaire aux conditions de garantie du constructeur.**



Date :      /      /      km :

Conditions normales ☐ Conditions sévères ☐

*Entretien Périodique*  
*Cachet de*  
*l'établissement*

Prochaine visite \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_ km ou le      /      /

32

Date :      /      /      km :

Conditions normales ☐ Conditions sévères ☐

*Entretien Périodique*  
*Cachet de*  
*l'établissement*

Prochaine visite \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_ km ou le      /      /

# VISITES DE GARANTIE ANTI PERFORATION

| CONTRÔLES A EFFECTUER    | 1 <sup>er</sup>          | 2 <sup>e</sup>           | 3 <sup>e</sup>           | 4 <sup>e</sup>            |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Véhicules particuliers : | 4 ans après la livraison | 6 ans après la livraison | 8 ans après la livraison | 10 ans après la livraison |
| Véhicules utilitaires :  | après 2 ans              | après 4 ans              | —                        | —                         |

La présentation des coupons au contrôle, dûment remplis par le réparateur l'ayant réalisé, sera exigée pour tout recours à la Garantie Anti perforation.

## 1<sup>er</sup> CONTRÔLE

Date : ..... Kilométrage : .....

Prévision des travaux en Garantie Anti-perforation : ☐ oui ☐ non

REMISES EN ÉTAT RECOMMANDÉES  
AU CLIENT :

REMISES EN ÉTAT EFFECTUÉES :

Constat N° : ..... Date : .....

N° de dossier du contrôle : .....

Constat :

☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....

**CACHET DU  
REPARATEUR**

Constat N° : ..... Date : .....

**CACHET DU  
REPARATEUR**

**CACHET DU  
REPARATEUR**

PROCHAIN ENTRETIEN PÉRIODIQUE

avant le .....

## 2<sup>e</sup> CONTRÔLE

Date : ..... Kilométrage : .....

Prévision des travaux en Garantie Anti-perforation : ☐ oui ☐ non

REMISES EN ÉTAT RECOMMANDÉES  
AU CLIENT :

REMISES EN ÉTAT EFFECTUÉES :

Constat N° : ..... Date : .....

N° de dossier du contrôle : .....

Constat :

☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....

**CACHET DU  
REPARATEUR**

Constat N° : ..... Date : .....

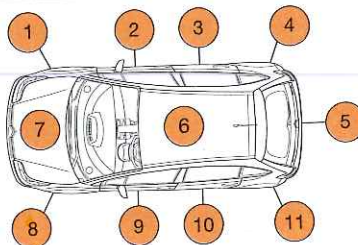
**CACHET DU  
REPARATEUR**

**CACHET DU  
REPARATEUR**

PROCHAIN ENTRETIEN PÉRIODIQUE

avant le .....

# VISITES DE GARANTIE ANTI PERFORATION



**Lavage** si nécessaire (carrosserie, soubassement, passages de roues) et **contrôle Anti perforation** (forfait au tarif local).

## 3<sup>e</sup> CONTRÔLE

Date : ..... Kilométrage : .....

Prévision des travaux en garantie : ☐ oui ☐ non

REMISES EN ÉTAT RECOMMANDÉES  
AU CLIENT :

REMISES EN ÉTAT EFFECTUÉES :

N° de dossier du contrôle : .....

Constat N° : ..... Date : .....

Constat :

☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....

**CACHET DU  
REPARATEUR**

Constat N° : ..... Date : .....

**CACHET DU  
REPARATEUR**

**CACHET DU  
REPARATEUR**

PROCHAIN ENTRETIEN PÉRIODIQUE

avant le .....

## 4<sup>e</sup> CONTRÔLE

Date : ..... Kilométrage : .....

Prévision des travaux en garantie : ☐ oui ☐ non

REMISES EN ÉTAT RECOMMANDÉES  
AU CLIENT :

REMISES EN ÉTAT EFFECTUÉES :

N° de dossier du contrôle : .....

Constat N° : ..... Date : .....

Constat :

☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....  
☐ .....

**CACHET DU  
REPARATEUR**

Constat N° : ..... Date : .....

**CACHET DU  
REPARATEUR**

**CACHET DU  
REPARATEUR**

PROCHAIN ENTRETIEN PÉRIODIQUE

avant le .....

# CITROËN ASSISTANCE

## CITROËN ASSISTANCE

Et vous pouvez rouler tranquille !

Pour vous permettre de voyager en toute sérénité, CITROËN a créé CITROËN Assistance et les services d'appels d'Urgence et d'Assistance localisés\*. En cas de panne, un simple appel suffit pour que votre véhicule soit pris en charge, en Belgique, au Grand-duché de Luxembourg comme à l'étranger.

*\* disponibles avec l'option Navidrive de votre véhicule*

24h/24 et 7j/7, en cas de panne, ayez le bon réflexe :

- Appelez notre numéro (0032) 78 05 10 20 en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

30 minutes, vous n'aurez pas le temps d'attendre.

IV

- En Belgique et au Grand-duché de Luxembourg comme à l'étranger, un dépanneur interviendra sur le lieu de la panne dans un délai moyen de 30 minutes seulement.

Un réseau puissant,  
une efficacité optimale

- CITROËN Assistance intervient partout en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg et dans plus de 44 pays.

Une garantie de sécurité !

- CITROËN Assistance est composé d'une flotte de véhicules atelier spécialement équipés, qui dépannent et remorquent tous les véhicules de la marque Citroën.

Bonne route avec CITROËN Assistance !

## PRESTATIONS CITROËN ASSISTANCE

Vous venez de prendre possession d'un véhicule CITROËN et vous bénéficiez de ce fait des avantages offerts par CITROËN Assistance pendant 24 mois à partir de la date de livraison du véhicule neuf.

CITROËN garantit à ses clients, dans les conditions définies ci-après, la prise en charge, dans la plupart des pays d'Europe, des frais supportés en cas de panne immobilisant le véhicule, consécutive à un incident relevant de la garantie contractuelle du Constructeur.

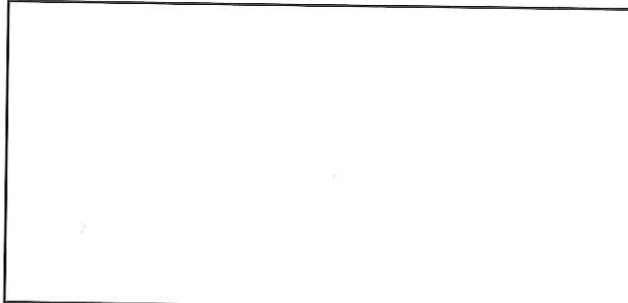
Si vous souscrivez un Contrat de Service CITROËN (voir page 39), vous bénéficiez des mêmes prestations à partir de la date de prise d'effet du Contrat de Service CITROËN et jusqu'à expiration de celui-ci.

En cas de revente du véhicule :

- Couvert par la Garantie Contractuelle, votre acquéreur bénéficie des avantages CITROËN Assistance, jusqu'à expiration des 24 mois suivant la date de livraison du véhicule neuf.
- Couvert par un Contrat de Service CITROËN, votre acquéreur bénéficie de conditions étendues jusqu'à expiration du Contrat 1ère échéance atteinte (durée ou kilométrage) sous réserve de la souscription du Contrat en paiement comptant.

En cas de cession d'un Contrat de Service CITROËN, le véhicule doit impérativement rester immatriculé en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg.

Les informations ci-dessous sont à compléter en cas de remplacement de l'ensemble compteur kilométrique (totaliseur) :



☐ CHANGEMENT D'ADRESSE    ☐ REVENTE DU VÉHICULE  
NOUVELLES COORDONNÉES

CITROËN ASSISTANCE 24h/24 -7j/7

078/05 10 20

À l'étranger : 0032 78 05 10 20

CITROËN LEASE ASSISTANCE 24h/24 -7j/7

03/253 63 14

À l'étranger : 0032 3 253 63 14

FR BE.13CCE0011A

CRÉATIVE TECHNOLOGIE

